



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### cotisations

Question écrite n° 118322

### Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les inquiétudes exprimées par l'union des artisans de la coiffure de Saône-et-Loire sur la suppression de l'exonération des cotisations sociales patronales sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et ce pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Ces nouvelles dispositions issues de la loi de finances pour 2007 vont, par conséquent, emporter de nouvelles charges financières pour les artisans ainsi que compromettre le recours à la formation en alternance. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures, de nature à apaiser les inquiétudes des artisans coiffeurs, que le Gouvernement entend adopter.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Anciaux](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118322

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 2007, page 1492